Annexe 14 à l'arrêté ministériel du 27 mars 1998 déterminant les modèles de documents visés à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL MOBILITÉ ET TRANSPORTS

ATTESTATION pour l'obtention d'un permis de conduire dont la validité est limitée aux périodes autres que les WEEK-ENDS et JOURS FÉRIÉS

Le/La soussigné(e)[1] ....., déclare que monsieur/madame[1] :
..... (nom)
..... (prénoms)
..... (n° document d'identité) ..... (n° RN, facultatif),
né(e) le ..... (date) à ..... (lieu de naissance)
et domicilié(e) à .....
..... (adresse complète)

Titulaire du[2] ◯ permis de conduire belge n° ....., délivré à ..... (commune)

◯ permis de conduire EEE n° ....., (pays de délivrance) .....

◯ permis de conduire étranger n° ....., (pays de délivrance) .....

et délivré le ..... (date de délivrance) et valable pour les catégories[2] :

☐	AM	☐	A1	☐	A2	☐	A	☐	B	☐	B+E	☐	G		
☐	C1	☐	C1+E	☐	C	☐	C+E	☐	D1	☐	D1+E	☐	D	☐	D+E

ou pour les catégories équivalentes : .....

est déchu(e) en Belgique du droit de conduire un véhicule à moteur d'une des catégories suivantes[2] :

☐	AM	☐	A1	☐	A2	☐	A	☐	B	☐	B+E	☐	G		
☐	C1	☐	C1+E	☐	C	☐	C+E	☐	D1	☐	D1+E	☐	D	☐	D+E

pour une période de ..... débutant le .....

◯ sans examens de réintégration ;

◯ avec examens de réintégration et avec l'obligation de subir un ou plusieurs des examens cochés ci-après :

☐ THEORIQUE ☐ PRATIQUE ☐ MEDICAL ☐ PSYCHOLOGIQUE

et confirme que le/la titulaire susnommé(e)[1] a remis le permis de conduire dont il/elle[1] est titulaire, au greffe du tribunal de ..... et que, conformément à l'article 69, § 2 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, il/elle[1] peut obtenir un permis de conduire belge valable pour les catégories auxquelles la déchéance ne s'applique pas et dont la déchéance est limitée aux week-ends du vendredi 20 heures au dimanche 20 heures, et aux jours fériés de 20 heures la veille du jour férié à 20 heures le jour férié même. Ce permis de conduire peut être obtenu sur présentation et remise de la présente attestation dans le mois qui suit la date d'établissement de cette attestation.

Fait à ..... , le .....

Le greffier,

F97

[1] Biffer la mention inutile
[2] Cocher la case correspondante